



Document n° 43

Débat général

**Intervention de
M. SIK BUNHOK, Chef de la Section cambodgienne
au débat général de la XXXVIII^{ème} Assemblée générale de l'APF**

Sous- thème 1

***Rôle et place des médias et des TIC dans la promotion
de la langue française au Cambodge***

1- Contexte

Le Cambodge est attaché à la langue française depuis de longues dates. A l'époque du protectorat de la France, la langue française y a été utilisée comme langue officielle et langue d'enseignement. Comme cela a entraîné des apports réciproques entre nos deux pays, le Cambodge et la France. Cependant, cette relation a été rompue à cause de la guerre et des conflits au cours de ces deux dernières décennies (années 70 et 80) qui ont causé des troubles sociaux accompagnés de lourdes catastrophes dans tous les domaines, et le français a également failli disparaître.

En 1991, suite à l'Accord de Paris, le rétablissement de la paix et de la stabilité du pays a permis la réorganisation de notre relation ancienne et confiante avec la France, et depuis, le français a réaffirmé sa présence et sa nécessité au Cambodge.

A l'heure actuelle, le français est enseigné comme langue vivante étrangère à partir des trois dernières classes du primaire avec le soutien de la Coopération Française. Le constat sur le terrain a signalé qu'au départ, le français est bien motivé et a réussi à toucher un grand nombre de public scolaire et universitaire dans l'ensemble du pays. Cependant, d'une année à l'autre, l'effectif des apprenants a connu une baisse générale d'une manière décourageante, face au déferlement de l'anglais qui est devenu une langue prédominante du pays et de la région d'Asie du Sud- Est, malgré nos efforts pour le maintenir. D'après les indicateurs 2011- 2012, le nombre des apprenants du français se chiffre à seulement plus de 130.000 personnes environ, soit 13% des effectifs totaux du secondaire.

Dans ce contexte, il nous s'avère important de faire en sorte que la place du français soit toujours maintenue d'une manière plus effective à travers la mise en place d'un projet qui s'intitule « **Valorisation de la langue française en Asie du Sud- Est, en abrégé VALOFRASE** », ceci pour répondre aux nouvelles exigences du système éducatif en cours de réforme.

Lancé en 2007, ce projet VALOFRASE s'est investi pour renforcer davantage la qualité de l'enseignement du français et en français dans les trois pays de l'Ex-Indochine française, le Cambodge, le Vietnam et le Laos.

Dans le cadre de VALOFRASE, la promotion de la langue française est marquée par la consolidation de l'enseignement du français LV1 « Langue Vivante Première », l'enseignement du français LV2 « Langue Vivante Deuxième », et celui des Classes Bilingues dans le primaire (de 3^e à 6^e) et le secondaire (de 7^e à 12^e) au choix des apprenants. S'y ajoute l'introduction de l'enseignement du FOS « Français sur Objectif Spécifique » dans le supérieur, en faveur de l'employabilité ou de l'orientation professionnelle.

Outre ces dispositifs d'enseignement et de formation, le renforcement du rôle et de la place des médias et des Technologies de l'information et de la Communication « TIC » constitue également des outils pertinents pour la relance et la promotion de la langue française.

Par ailleurs, l'Assemblée Nationale et le Sénat, en tant qu'institutions législatives, et en se référant à l'Article 65 de la Constitution, ont fait part de leur soutien et contribution pour maintenir et développer les langues étrangères, le français et

l'anglais, dans le système d'enseignement, tout en favorisant la formation des ressources humaines au service de la nation et du peuple. Leur soutien est marqué en particulier par la mise en place des différents ateliers et conférences dans le cadre des activités de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie « APF ».

2- Les TIC pour la promotion de la langue française au Cambodge

Les médias et les Technologies de l'Information et de la Communication « TIC » sont actuellement des outils modernes de communication dans le monde entier. Au cas du Cambodge, la mise en place des médias et des TIC visent les objectifs suivants d'ordre prioritaire :

- Promouvoir l'éducation sous toutes ses formes en s'inspirant des textes nationaux et internationaux relatifs aux droits à l'éducation.
- Assurer les échanges d'information et de communication sur le développement du système éducatif.
- Oeuvrer à la communication des projets et des actions visant à la formation des enseignants ainsi que les journalistes et les communicateurs spécialisés en éducation et enseignement.
- Accompagner l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères, notamment le français comme étant souligné dans la politique éducative et linguistique du Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports.
- Renforcer les capacités des professionnelles de l'Information et de la Communication pour l'Education « TICE », et ce, afin de s'approprier les outils informatiques relatifs aux connaissances en bureautique et connaissances en Web dans les réseaux sociaux, notamment : Word, Excel, Power Point, Facebook , Twitter, Blog et Flux.

Pour réaliser les principaux objectifs ci-dessus énumérés, il a été créé :

- Un Bureau de TIC auprès des différents ministères et institutions, à savoir en particulier un Département de l'Information et de la Communication pour l'Education « TICE » auprès du Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports,

- Un Campus numérique francophone à l'Institut de Technologie du Cambodge,
- Des Centres de ressources pour le français à l'Institut National de l'Éducation, et dans les 7 provinces qui dispensent l'enseignement des classes bilingues,
- Des Centres de ressources pour l'enseignement général au sein des lycées dans les grandes villes et provinces de l'ensemble du pays.

Chaque Centre de ressources est doté de matériels informatiques tels que ordinateurs, téléviseurs, et projecteurs ainsi que bibliothèque et laboratoire au profit de l'enseignement, de l'apprentissage et de la recherche.

En outre, dans des différents établissements publics et privés de l'enseignement supérieur, il y a l'offre de formation en informatique, ceci pour renforcer davantage les capacités des étudiants en terme de savoir et de savoir-faire, ce qui a permis l'insertion des jeunes dans le marché d'emploi.

Dans le monde d'aujourd'hui en changement, les nouvelles technologies de l'information et de la communication " NTIC " ont réussi à regrouper les techniques modernes utilisées dans le traitement de l'information et de la transmission, notamment de l'informatique, de l'Internet et des télécommunications.

Ce faisant, et en principes, les professionnels en TIC doivent faire preuve de 3 compétences essentielles : une compréhension approfondie de la gestion, une connaissance détaillée de la technologie et une passion pour résoudre des problèmes d'affaires courantes à l'aide de solutions technologiques innovatrices.

En fait, malheureusement pour le Cambodge, l'intégration de ces technologies au sein des systèmes publics des différents ministères et institutions semble encore limitée , et demeure encore notre souci et notre préoccupation par manque de moyens suffisants , tant sur le plan humain et matériel que financier.

3- Réflexion et Proposition

Compte tenu des besoins impératifs des différents systèmes publics au sein des différents ministères et institutions, notamment dans le domaine de l'administration, de l'information, de l'éducation, de la santé, de l'économie, de

l'environnement et du commerce, il s'avère important de prendre en considération les 3 propositions suivantes, d'ordre prioritaire et stratégique :

a)- Appui à la formation des ressources humaines de qualité capables de maîtriser les outils informatiques, de manipuler de l'information, et particulièrement les programmes et les réseaux nécessaires pour la convertir, la stocker, la gérer, la communiquer, la transmettre et la retrouver d'une manière plus pratique.

b)- Appui au développement des programmes et diplômes de formation universitaire en génie des technologies de l'information et de la communication au sein des différents établissements et institutions, et ce, afin de former les spécialistes aptes à jouer un rôle d'ingénieurs de TIC.

c)- Appui à la dotation de matériels informatiques et de moyens nécessaires pour la mise en place des réseaux et systèmes de TIC ou de TICE auprès des différentes institutions publiques qui méritent d'être renforcées encore davantage d'une manière plus adéquate.